



# Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

## Extension de l'ISDnD de CETRAVAL de Malleville-sur-le-Bec

PJ n°4 - Résumé non Technique de l'Etude  
d'Impact



Version B – Juin 2022

## Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
<b>Provisoire</b>	Octobre 2021	12	0	Version initiale
<b>A</b>	Décembre 2021	12	0	Version ajustée après relecture SDOMODE
<b>B</b>	Juin 2022	12	0	Version ajustée après observations DREAL

## Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Le projet technique .....	6
	2.1Préambule .....	6
	2.2Aménagement.....	6
	2.3Exploitation.....	7
	2.4Réaménagement .....	9
3	L'étude d'impact.....	10
	3.1Etat actuel de l'environnement.....	10
	3.2Incidences et mesures.....	11
	3.2.1 En phase travaux.....	11
	3.2.2 En phase exploitation.....	11
	3.3Conclusion .....	12

## Table des figures

Figure 1 : plan de localisation (Sources Google Maps)	4
Figure 2 : Exemples de reconstitution de la barrière naturelle en argile	7
Figure 3 : Principe général d'organisation d'une ISDND	7
Figure 4 : Schéma de principe d'exploitation du casier amiante lié (Source SDOMODE)	9

# 1 Introduction

Le CETRAVAL est localisé sur la commune de Malleville-sur-le-Bec (cf. Figure 1). Cette commune se situe sur le plateau au Nord-Est de la vallée du Bec, à plus de 20 km au Sud de Pont-Audemer, au Nord-Est de Bernay, et à plus de 30 km au Sud-Ouest de Rouen.

Le CETRAVAL se situe plus précisément au lieu-dit « La Couture de Maurepas », à plus de 2,5 km au Nord-Ouest du centre-ville de Malleville-sur-le-Bec, et à 1,5 km au Nord-Est de Pont-Authou.

Le terrain se situe à une altitude moyenne de +143 m NGF. La parcelle objet de l'extension se situe à une altitude d'environ + 146 m NGF.

Le voisinage du site est essentiellement constitué de champs, vers le Nord, le Sud et l'Est. Cet espace agricole, largement représenté dans le secteur sous forme d'« openfields », est structuré par les routes, les boisements épars et les agglomérations qui constituent des points de repère dans le paysage et individualisent des unités autonomes.



Figure 1 : plan de localisation (Sources Google Maps)

L'ISDnD de Malleville-sur-le-Bec est actuellement autorisée pour un tonnage annuel maximal égal à 240 000 tonnes par an de déchets, provenant uniquement du territoire du CETRAVAL. Concernant l'amiante lié, le site est soumis à déclaration avec contrôle pour réceptionner 500 m<sup>3</sup> sur sa plateforme de tri d'encombrants, de déchets d'origine industrielle non dangereux et d'amiante lié.

Le site ne possède cependant pas de casier en exploitation pour le stockage de l'amiante lié.

Dans sa démarche d'amélioration et de recherche de valorisation de son installation de stockage, le SDOMODE souhaite créer un casier de stockage de déchets d'amiante lié en réhausse des casiers 8, 10, 12, 14, 15 et 16 exploités de 1996 à 1999.

Dans le respect du plan de gestion des déchets intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Normandie, ainsi que de la loi de Transition Énergétique et Croissance Verte, le projet favorise un stockage dédié aux déchets amiantés pour faire face à l'augmentation des tonnages puis anticiper leur diminution, du fait de la disparition de l'utilisation de l'amiante lié sur les chantiers de construction.

## 2 Le projet technique

### 2.1 Préambule

Le projet d'extension porte sur l'aménagement d'un nouveau casier de stockage de déchets d'amiante lié sur le site de Malleville-sur-le-Bec.

Ce casier, d'une surface globale de 0,42 ha, sera divisé en 1 alvéole.

La durée globale d'exploitation du nouveau casier sera de l'ordre de 32 ans (période 2022 – 2054). La durée post-exploitation est de 30 ans (2055-2085). La capacité de stockage globale sera de l'ordre de 3 800 m<sup>3</sup>.

### 2.2 Aménagement

Pour limiter l'extension géographique du site de Malleville-sur-le-Bec, le nouveau casier sera aménagé en rehausse de casiers existants. Des études spécifiques seront réalisées pour concevoir le nouveau casier étude tassements, étude d'équivalence de la barrière de sécurité passive, etc.).

Le casier amiante, d'une surface en fond de casier de 1 072 m<sup>2</sup>, sera divisé en 1 alvéole réaménagée à l'issue de son exploitation.

Le fond et les flancs du casier seront équipés d'une double barrière de sécurité (passive et active), totalement imperméable.

Principe conceptuel de la BSP en Fond et en flanc sera constitué de 1 m de matériau de perméabilité  $\leq 1.10^{-7}$  m/s en fond et 2 m de remontée au niveau de la digue périphérique

Principe conceptuel de la BSA en Fond sera constitué d'un dispositif d'étanchéité par géosynthétiques constitué de haut en bas :

- 20 cm de concassé ou similaire servant de surface de roulement,
- 30 cm de silex avec drain,
- Géotextile de séparation.

Pente en fond de casier sera  $\geq 1$  %.

Les lixiviats, issus de la percolation des eaux de pluie dans les déchets, seront collectés gravitairement vers un bassin de stockage imperméable. Les perméats (lixiviats traités) seront rejetés au milieu naturel après contrôle dans le fossé de la RD 38.





Figure 2 : Exemples de reconstitution de la barrière naturelle en argile

## 2.3 Exploitation

Les déchets non dangereux sont contrôlés à l'entrée de l'installation (contrôle administratif permettant de vérifier que leur provenance respecte les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation), puis lors du déchargement dans l'alvéole en exploitation (contrôle visuel pour vérifier l'absence de déchets interdits). En cas de déchets non conformes, le chargement est refusé. Les tonnages acceptés sur site sont suivis grâce à un pont bascule, qui pèse les camions à l'arrivée sur site et à leur départ.

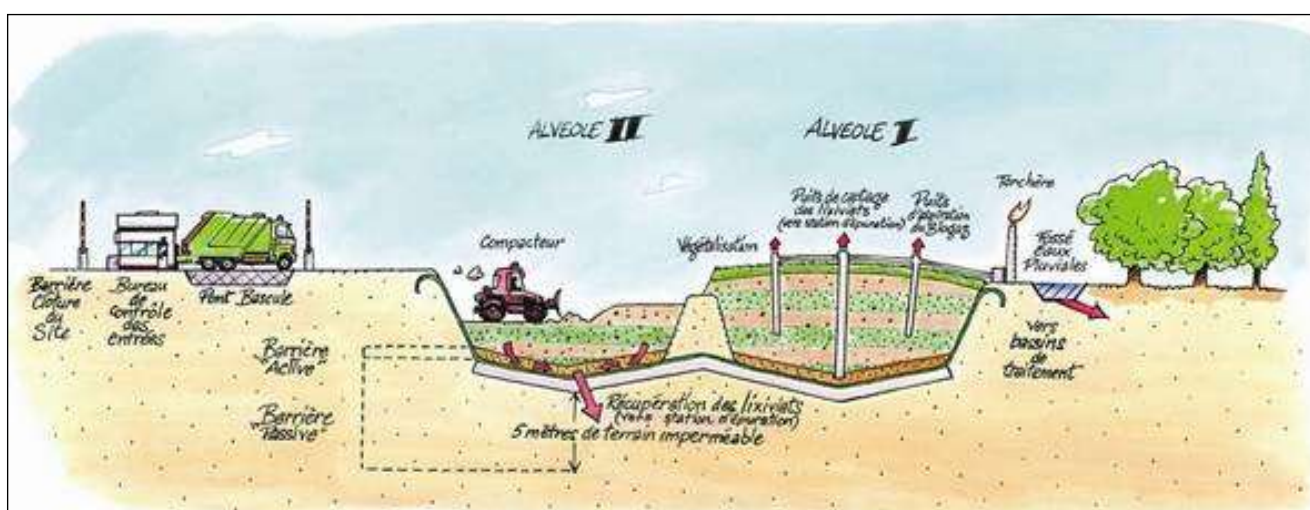
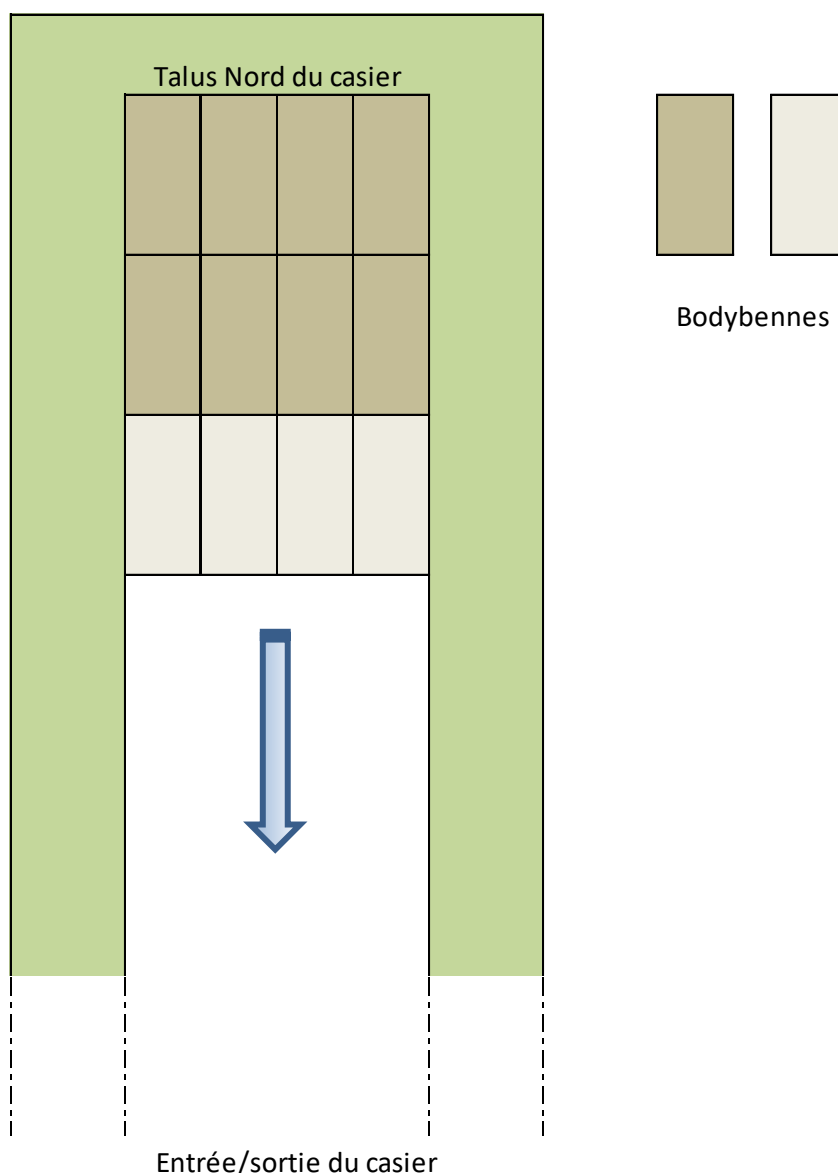


Figure 3 : Principe général d'organisation d'une ISDND

Conformément au protocole d'acceptation, les déchets d'amiante lié arrivent conditionnés dans des bennes spécifiques. Ces bennes spécifiques sont équipées d'une bodybenne double enveloppe qui contient des bigbags double enveloppe contenant les déchets.

Le camion benne se positionne à l'entrée du casier dédié. Les bodybennes sont prises en charge par un engin élévateur. Les bodybennes sont déposées délicatement dans le casier. A chaque apport une couverture limoneuse est réalisée par le personnel d'exploitation. Les bodybennes sont rangées par rangs de 3 à 4 sur la largeur totale du casier. Plusieurs étages sont constitués de la sorte. Le nombre d'étages est dépendant de la hauteur maximale d'exploitation et de la hauteur de la bodybenne. Il est estimé un minimum de quatre bodybennes les unes sur les autres. Une fois la hauteur autorisée atteinte, une nouvelle rangée est réalisée.

L'exploitation se fera du fond du casier côté Nord vers la sortie côté Sud du casier.





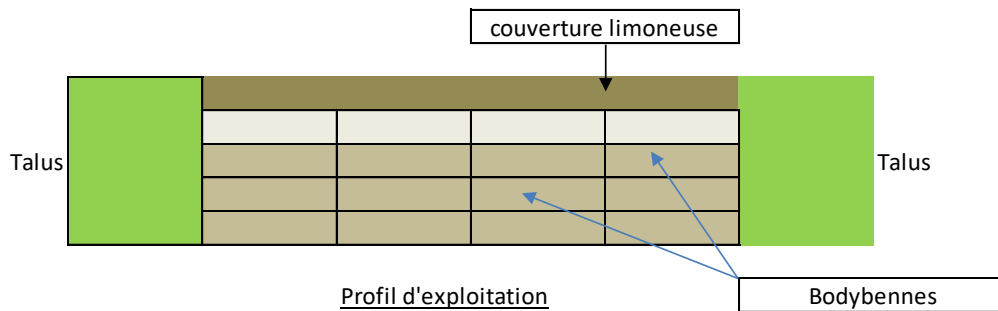


Figure 4 : Schéma de principe d'exploitation du casier amiante lié (Source SDOMODE)

## 2.4 Réaménagement

A la fin de l'exploitation d'une alvéole, cette dernière sera équipée d'une couverture finale, composée :

- d'argile, pour rendre l'alvéole peu perméable, limiter la production de lixiviats et favoriser la récupération du biogaz,
- d'une couche de drainage des eaux de pluie, pour favoriser leur évacuation vers les fossés périphériques,
- d'une couche de terre de recouvrement, permettant la végétalisation de la couverture et son intégration paysagère.

A la fin de l'exploitation du nouveau casier, le site sera restitué à un usage naturel. Son intégration dans le paysage sera garantie par des formes douces ne créant pas de contraste avec le profil régional.

## 3 L'étude d'impact

### 3.1 Etat actuel de l'environnement

L'ISDnD de Malleville-sur-le-Bec est implantée sur la région d'Elbeuf, en position surélevée par rapport à la ville de Malleville-sur-le-Bec mais assez éloignée des premières habitations. Du fait de ce positionnement, l'enjeu paysager (la visibilité du site) est considéré comme fort et doit être pris en compte dans la conception du projet d'extension du site.

Sa position dominante, exposée aux vents, ainsi que le type de déchets acceptés, favorisent la diffusion d'odeurs. L'enjeu associé est considéré comme modéré car l'installation est assez éloignée des centres des villes et villages les plus proches.

Sur la région d'Elbeuf, le site repose sur le complexe lœssique, formation appelée autrefois « Limon des plateaux », formation superficielle continentale meuble, dans laquelle domine la fraction inférieure à 50 µm et dans laquelle les éléments plus grossiers ne prennent qu'une place accessoire ou accidentelle.

La perméabilité des limons a été évaluée avec des perméabilités de limons de  $3,35 \cdot 10^{-6}$  et  $1 \cdot 10^{-6}$  m/s. Ces valeurs sont caractéristiques de limons argilo-sableux de moyenne à faible perméabilité.

Aucun captage utilisé pour l'alimentation en eau potable n'est donc situé à moins de 2,5 km du site. Les ouvrages de prélèvements d'eau souterraine les plus proches du site captent la nappe alluviale de la Risle et sont destinés à une utilisation individuelle.

Le cours d'eau le plus proche des limites de l'ISDND est la Risle, qui s'écoule à une distance d'environ 1,5 kilomètre à l'Ouest des limites de l'ISDND. Cette rivière de 144,7 km de long, dont 90 dans le département de l'Eure, qui traverse 54 communes sur 2 départements, prend sa source dans le département de l'Orne et constitue le dernier affluent de la Seine, qu'elle rejoint dans son estuaire.

Durant les travaux d'aménagements, aucun rejet aqueux ne se fera dans un cours d'eau : les eaux ruisselant dans l'emprise des casiers en exploitation seront gérées comme des lixiviats ; celles ruisselant à l'extérieur de ces casiers seront gérées comme des eaux internes.

L'ISDnD se situe à proximité d'une zone Natura 2000 à 1,5 km. Neuf ZNIEFF sont localisées dans un périmètre de 3 km autour du site de Malleville-sur-le-Bec. Il convient de noter que la proximité des ZNIEFF n'entraîne pas de contrainte réglementaire vis-à-vis du site.

Le site faisant l'objet du présent dossier n'est ni classé en zone humide ou potentiellement humide, ni en zone inondable.

Le projet de rehausse sera réalisé sur une couverture existante de casier. Cette couverture a récemment été concernée par des dépôts de terres. Après exploitation les casiers feront l'objet d'un réaménagement. La création du casier amiante lié ne va pas impacter les talus des casiers existants ou des zones humides. La création du casier amiante lié ne va pas impacter les zones à enjeu (flancs de digues).

## 3.2 Incidences et mesures

### 3.2.1 En phase travaux

En phase travaux, les incidences potentielles principales sont liées :

- au trafic routier associé aux apports de matériaux (rouleaux de géosynthétiques, argile, cailloux, etc.),
- au bruit associé aux engins de terrassement,
- aux envols de poussières associés aux engins de terrassement.

La position éloignée du site par rapport aux premières habitations limite toute incidence en termes de bruit et d'envols de poussières. L'arrosage régulier des voies de circulation permet également de maîtriser cette incidence.

### 3.2.2 En phase exploitation

#### 3.2.2.1 Milieu souterrain

Pendant l'exploitation du nouveau casier, les aménagements prévus (double étanchéité sur fond et flancs, séparation des lixiviats et des eaux de pluie, recouvrements des déchets par de la terre, etc.) permettent d'éviter toute incidence sur le milieu souterrain (sols et eaux souterraines). En cas d'accident (déversement de carburant, débordement d'un bassin), l'incidence peut être forte.

Des mesures simples permettent de maîtriser ce risque : entretien régulier des engins, inspection régulière du réseau lixiviats et des bassins, etc.

#### 3.2.2.2 Milieu récepteur

Dans le cadre du projet d'extension, la gestion des eaux de ruissellement du site sera complétée. Les capacités de stockage des eaux de pluie augmenteront faiblement. Les rejets seront mieux maîtrisés, aussi bien d'un point de vue du débit que de leur qualité.

L'incidence sur le milieu récepteur est donc positive.

#### 3.2.2.3 Rejets atmosphériques et odeurs

L'incidence potentielle principale d'une ISDnD sur le milieu Air est représentée par les émissions diffuses dans l'atmosphère du biogaz, le dégagement d'odeurs et les envols de déchets.

Des principes d'exploitation adaptés peuvent contribuer à maîtriser ces nuisances :

- réduction des surfaces en exploitation,
- recouvrement régulier des déchets,
- captage du biogaz pendant l'exploitation d'une alvéole et après son réaménagement,
- réaménagement d'une alvéole dès la fin de son exploitation,
- positionnement sur site de filets pare-envols,
- ramassage régulier des envols.

#### 3.2.2.4 Bruits

L'ISDnD n'est pas actuellement source de nuisances acoustiques. Cette situation ne sera pas modifiée par le projet d'extension du site.

#### 3.2.2.5 Transport

Avec l'exploitation du casier amiante lié estimé à 1 camion/mois, le trafic ne devrait pas dépasser le trafic de 2008. L'incidence est donc négligeable. La mise en place d'un casier amiante lié sur site limite le transport vers d'autres sites d'enfouissement plus éloignés et donc réduit les émissions de gaz à effet de serre associées.

#### 3.2.2.6 Milieux naturels

L'espèce végétale remarquable (Œillet velu) notée lors du diagnostic de 2013 n'a pas été observée lors des relevés de 2015.

Concernant la faune, les espèces remarquables mises en évidence en 2013 (Linotte mélodieuse et Bruant jaune) ont été observées lors des derniers relevés dans des proportions légèrement supérieures et sur les mêmes secteurs.

Les bordures Est et Nord du site semblent particulièrement importantes pour la faune locale. De nombreuses espèces d'oiseaux y trouvent refuge (observation de nombreux nids).

A partir de ces observations, plusieurs zones à enjeux ont été définies dans le DDAE de l'extension du casier amiante lié : les zones humides temporaires et permanentes, importantes pour les amphibiens mais aussi pour les limicoles et autres oiseaux de passage sur le site. L'enjeu sur le milieu naturel est fort.

#### 3.2.2.7 Paysage

Le site est au cœur d'un paysage d'openfield, le site d'étude se présente comme un îlot de verdure composé d'une mosaïque d'habitats assez diversifiée (boisements, friches, zones humides, prairies...). L'intégration paysagère ne dépassera pas la cime des arbres en limite de site.

### 3.3 Conclusion

Le projet d'extension de l'ISDnD de Malleville-sur-le-Bec, tel qu'il est conçu, permet de maîtriser son impact sur l'Environnement.



Références :



Portées  
communiquées  
sur demande